

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 3 février 2015, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier,
monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée,
monsieur Jacques Vachon, monsieur Normand Rioux le tout
formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay,
directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-
Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2015-012

Il est proposé par **monsieur Jean-Yves Ouellet** et résolu à
l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour
suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JANVIER

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une
copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier
2015 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice
générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris
connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2015-013

Il est dûment proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à
l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-
verbal de la séance tenue le 13 janvier
2015.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la
liste des comptes à payer au 3 février 2015 ;

Rés. : 2015-014 Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (janvier) :	4 189.86 \$
Dépenses incompressibles payées en (janvier)	2 414.96 \$
Comptes à payer du mois :	7 224.09 \$

4.2 INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR LE FINANCEMENT # 09060-02

Rés. : 2015-015 Il est proposé par madame Gilberte Fournier, et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement de 472.56 \$ à la Caisse populaire Desjardins de la Mitis pour le paiement en intérêts dus et référant à la 1ère tranche de remboursement en capital du règlement d'emprunt 2010-141 pour 2015.

4.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la secrétaire trésorière doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

Considérant qu'à l'intérieur de cette liste, plusieurs personnes sont redevables pour l'année 2013;

Rés. : 2015-016 En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le nom des personnes qui seront, à la date prévue par l'article 1023 du Code municipale, endettées envers la municipalité de Grand-Métis pour l'année 2013 soit transmis aux fins de vente pour taxes à la MRC de La Mitis, à l'exception des matricules dont une entente fut, ou sera prise avec la direction.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ – SERVICE DE L'URBANISME

Dépôt du rapport d'activité de Janvier 2015 déposé par la directrice pour le compte de M. Michel Lagacé, Inspecteur en urbanisme.

5.2 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Lots 209, 212, 213, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226 et 227 de la Seigneurie de Métis du cadastre de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis.

Attendu que mesdames Joan Craig et Patricia Craig et de monsieur Robert Craig sont propriétaires à part égale en vertu d'un acte de déclaration de transmission qui a été publié au registre foncier le 19

mars 2012;

Attendu que la municipalité de Grand-Métis a pris connaissance de la demande d'autorisation des propriétaires, laquelle consiste essentiellement en la division et au lotissement des lots susmentionnés en trois parties distinctes;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Grand-Métis doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par mesdames Joan Craig et Patricia Craig et de monsieur Robert Craig;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que la vocation actuelle des lots visées ne sera pas changée et les activités actuelles seront poursuivies;

Rés. : 2015-017

Attendu que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par madame Gilberte Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la municipalité de Grand-Métis appui la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par les demandeurs.

5.3 DEMANDE D'APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

Considérant que, dans la MRC de La Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

Considérant que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

Considérant l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

Considérant que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

Considérant qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

Considérant que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

Considérant l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire.

Considérant que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

Rés. : 2015-018

Sur la proposition de monsieur Jean-Yves Ouellet, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole : Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements, qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

6. CORRESPONDANCE

6.1 DEMANDE DE COMMANDITE - HARMONIE DU MISTRAL

Rés. : 2015-019

Il proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une commandite à l'Harmonie de l'école du Mistral pour un montant de 25.00 \$.

6.2 CAMPAGNE DE FINANCEMENT – DIABÈTE BAS-ST-LAURENT

Rés. : 2015-020

il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse un don de 25.00 \$ pour la campagne de financement de Diabète Bas St-Laurent afin de continuer maintenir leurs services dans notre région.

6.3 APPUI À LA LUTTE AU DÉCROCHAGE ET POUR ENCOURAGER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1 % pour les garçons et 10,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité élargi COSMOSS persévérance Rimouski-Neigette/La Mitis organise Les Journées de la persévérance scolaire sur le thème « Un geste au quotidien qui nous implique tous », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Mitis et de la MRC Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Rés. : 2015-021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Vachon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de déclarer la 3e semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer COSMOSS de La Mitis et de Rimouski-Neigette comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à la coordination de COSMOSS de notre MRC.

**6.4 CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT –
RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE**

Il est décidé de ne pas renouveler la carte de membre «organisme» du Conseil général de l'environnement cette année.

**6.5 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) –
RISTOURNE AU TERME DE L'EXERCICE 2014**

Dépôt du document relatif à notre part de ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec à la municipalité de Grand-Métis au terme de l'exercice de 2014 aux archives de la municipalité de Grand-Métis. La part de la municipalité s'élève à 631\$.

**6.6 RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE
DES MATIÈRES RECYCLABLES**

La municipalité a reçu le premier versement dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. Le versement de 2 367.54 \$ représente 40% de la compensation de 2014 provenant d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

**6.7 STATISTIQUES ET RAPPORT ANNUEL – RÉPARTITION DES
QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR 2014**

Réception de la MRC de La Mitis des statistiques et de notre rapport annuel de la répartition des quantités de matières recyclables de 2014 à partir des données fournies par le centre de tri.

Une quantité de 4376 tonnes a été recyclée en 2014 et est répartie per capita entre les municipalités des deux MRC. Pour Grand-Métis il est de 28 tonnes pour l'année.

6.8 PROGRAMME À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE

Attendu que la municipalité de Grand-Métis est intéressée à collaborer au déploiement du programme À pied, à vélo, ville active dans notre communauté;

Rés. : 2015-022

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Jacques Vachon pour discuter du projet avec Mme Castonguay, coordonnatrice de La Mitis en Forme et en Santé.

7. VARIA

**7.1 RÉSOLUTION D'APPUI À LA COALITION TOUCHE PAS À MES
RÉGIONS!**

CONSIDÉRANT l'abolition des CRÉ, véritables outils de développement qui permettent la concertation des intervenants du développement régional, la cohésion de leurs actions et la prise en charge de l'avenir des régions du Québec;

CONSIDÉRANT les coupures dramatiques des instances, dont les missions sont centrées sur le développement territorial, rural et régional, notamment les CLD, les CÉDEC et les CJE;

CONSIDÉRANT le sort fatal pour Solidarité rurale du Québec, coalition des forces vives des milieux ruraux et régionaux dont la mission est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses territoires et de ses communautés;

CONSIDÉRANT le rôle central de ces organisations dans l'occupation dynamique du territoire, la prospérité du Québec et le maintien des valeurs de solidarité à la base de notre société;

CONSIDÉRANT le recours par le gouvernement à l'ouvrage «The Fourth Revolution» qui préconise un «état maigre» pour inspirer ses actions;

CONSIDÉRANT QUE les finances du Québec ne sont pas dans la situation d'extrême précarité telle qu'indiquée par le gouvernement, car le niveau d'endettement correspond à 55 % du PIB de 2014 et que l'augmentation du rapport dette/PIB depuis 2009 est de 5 %;

Pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur Normand Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire afin de signer la pétition «Opposition au démantèlement des instances de développement des régions » mise en ligne sur le site Internet de la coalition Touche pas à mes régions et d'inviter les citoyens à venir signer la pétition papier qui sera disponible au bureau municipal.

Rés. : 2015-023

7.2 FORMATION WEB – ÉQUIPE DG-MAIRE : UNE FORMULE GAGNANTE DANS L'ADMINISTRATION D'UNE MUNICIPALITÉ

Attendu que la présente formation vise à une meilleure compréhension entre le rôle respectif de la DG et du maire;

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire le maire et la DG à cette formation WEB qui se tiendra le 30 avril prochain au bureau municipale de 11h à 13h au coût de 85\$ + taxes.

Rés. : 2015-024

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance du Conseil

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h10 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2015-025

Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Rodrigue Roy, maire, le 3 mars 2015